



COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST

17 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le dix-sept Juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PRIGENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de conseillers présents : 11**

Mme BROSSIN Angélique, M. CHICOIS Didier, M. JAILLET Pierre, Mme LEMASSON Charlotte, Mme MOURIER Sandra, M. MOUTOT Michel, M. PRIGENT Didier, Mme RACOT Mireille, M. RAMILLON Jean, Mme THIERY Florence, M. VERNADAT Serge

Secrétaire de séance : M. Didier CHICOIS et Pierre JAILLET

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2020 à l'unanimité.

❖ Affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître

• Un excédent de fonctionnement de :	7 406.17 €
• Un excédent reporté de :	183 275.55 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	190 681.72 €
• Un déficit d'investissement de :	66 482.22 €
• Un excédent des restes à réaliser de :	31 270.82 €
Soit un besoin de financement de :	35 211.40 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT	190 681.72 €
Affectation complémentaire en réserve :	35 211.40 €
Résultat reporté au fonctionnement :	155 470.32 €
Résultat d'investissement reporté : DEFICIT	66 482.22 €

❖ Fixation du taux des taxes communales

Le taux de la taxe d'habitation étant gelé pour l'année 2020, celui-ci n'est pas à voter. Pour rappel il est de 10.84 %.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de maintenir le taux des taxes communales soit pour l'année 2020 soit

Taxe foncière bâti : 15,48 %
Taxe foncière non bâti : 25,63 %

❖ Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif de la Commune de Saint-Genest, pour l'exercice 2020 se décompose ainsi

Investissement **Dépenses :** 212 653.64 €
(Dont 74 046.27 € de reste à réaliser et 138 607.37 € de propositions nouvelles)
 Recettes : 212 653.64 €
(Dont 105 317.09 € de reste à réaliser et 107 336.55 € de propositions nouvelles)

Fonctionnement **Dépenses :** 398 338.38 €
 Recettes : 398 338.38 €

Budget adopté à l'unanimité

❖ Participation financière aux travaux d'extension du centre de Nérès-Les-Bains

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS de l'Allier allait créer des vestiaires féminins au sein de la caserne des pompiers de Nérès-Les-Bains.

Notre commune étant desservie par cette brigade nous avons été sollicités pour participer financièrement à ces travaux pour un montant de 1050 €.

❖ Délégations consenties au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 11 voix pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

4° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (par exemple pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros) ;

5° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les

tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

6° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

7° d'Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

❖ Désignation des délégués au CNAS

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au CNAS. 2 délégués doivent être élus.

Virginie SANS est élue déléguée au sein du personnel et Florence THIERY est élue déléguée au sein des élus.

❖ Proposition des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire expose que le code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission est constituée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de 2000 habitants au moins. La durée du mandat et de ses membres est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Pour permettre la désignation des membres de la CCID une liste de 24 contribuables de la commune doit être proposée à la direction Générale des Finances Publique.

Les contribuables proposés par le Conseil Municipal sont :

Pour la catégorie entrepreneurs :

- Titulaire : M. Yannick RAYMOND
- Suppléant : M. Gérard KURTZ

Pour la catégorie propriétaires de bois :

- Titulaire : Mme Emmanuelle CHICOIS
- Suppléant : Mme Valérie RAMILLON

Pour la catégorie propriétaires habitants de la commune :

- Titulaire : Mme Evelyne GAUME
- Suppléant : M. Dominique BOUQUELY

- Titulaire : M. Patrice BERNARD
- Suppléant : M. Joël VASSEUR

- Titulaire : M. Serge MANGERET
- Suppléant : M. Michel CONRAIRIE

- Titulaire : Mme Chantal MOUTOT
- Suppléant : Mme Annie CANNIER

- Titulaire : Mme Laëtitia RAYMOND
- Suppléant : Mme Marie-Claire JAILLET

- Titulaire : Mme Brigitte TRIQUET
- Suppléant : M. Stéphane RAVET

- Titulaire : Mme Adeline HENRY
- Suppléant : M. Randy FRAGAI

- Titulaire : M. Serge VERNADAT
- Suppléant : M. Didier CHICOIS

Pour la catégorie propriétaires non habitants de la commune :

- Titulaire : Mme Marie-France AUCOUTURIER (Terjat)
- Suppléant : Mme Marie-Claude MIDON (Virlet)

- Titulaire : M. Jean-François CAMUS (Montluçon)
- Suppléant : M. Dominique DEBORD (Ste Thérance)
-

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de proposer cette liste en vue de la commission communale des impôts directs (CCID) à la Direction Générale des Finances Publiques.

❖ **Tarifs cantine 2020/2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des repas pour l'année 2019/2020 : 3.29 € pour les élèves et 4.09 € pour les enseignants.

Il informe le Conseil Municipal, que la société STB va augmenter ses tarifs et qu'il est nécessaire de répercuter cette augmentation sur le prix des repas pour l'année scolaire 2020/2021 soit :

- **3.33 € pour les élèves**
- **4.13 € pour les enseignants**

❖ **Convention entre la municipalité et le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Allier**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Allier concernant l'autorisation de passage, de balisage et d'entretien des chemins de randonnées passant sur notre commune.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention et en lit les termes aux membres présents.

❖ **Paiement de la participation aux frais de fonctionnement au SIRP Arpheuilles St Priest Ronnet St Genest**

La participation de la commune est de 11204 € pour l'année 2020.

❖ **Renouvellement sur un contrat cantine/administration**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme Virginie SANS en mairie sur le poste d'adjoint administratif pour 17h29 qui a été créé par délibération le 2 juin 2018 et sur le poste d'adjoint technique pour 17h29 qui a été créé par délibération le 23 Août 2019.

Monsieur le Maire propose de renouveler les contrats de Mme Virginie SANS

Le Conseil municipal, **APPROUVE** le renouvellement des contrats de Mme Virginie SANS.

Questions Diverses :

❖ **Compte rendu des commissions**

- Commission animation :
 - Choix du nouveau logo de la commune
- Commission travaux
 - Établissement d'un cahier des charges avec date de début et de fin de travaux et d'un carnet de bord
 - Restauration de la croix de l'église environ 10000 euros
 - Travaux Route des Peux et rue du Verger
- Commission communication
 - Création de la page Facebook « Commune de Saint Genest » : 341 membres (en constante évolution)
 - Remaniement Site internet de la commune en cours
- Commission aménagement
 - Ajout de matériel de loisirs (1 Portique avec une nacelle bébé, 1 Aire de jeux en bois pour les grands, 2 buts de foot et panier de basket, 1 table de ping-pong, 2 bancs, 3 poubelles, 1 cendrier mural) pour un budget de 11742 euros TTC

❖ **Compte rendu de la réunion du RPI**

- Année compliquée en raison de la COVID19
- Nouvelle demande pour l'activité piscine pour l'année 2020/2021
- Kermesse annulée
- Effectif stable de 55 ou 57 élèves

Points faibles :

- Manque de communication
- Manque d'assistantes maternelles
- Qualité de la restauration

Points forts :

- Petit nombre d'élèves
- Infrastructures adaptées
- Qualité de l'enseignement
- Transports scolaires
- Milieu rural

- Garderie à la carte pour la rentrée 2020/2021 (pour plus de renseignements se rapprocher du secrétariat de la mairie : 04-70-03-17-36)
- ❖ Achat de 500 gobelets portant le nouveau logo de la commune
- ❖ Problèmes des microcoupures réglé suite à l'élagage des arbres
- ❖ Passeports jeunes disponibles en Mairie à partir du 14 septembre pour les 14-20 ans
- ❖ Déploiement de la fibre dans tous les villages courant deuxième semestre 2020 (la commercialisation dépendra du fournisseur Orange)
- ❖ Désabonnement de l'application Panneau Pocket
- ❖ Inscription au BAFA citoyen départemental (si vous êtes intéressés, contacter le secrétariat de la mairie)
- ❖ Un avis favorable a été donné à la demande de monsieur Roche concernant la livraison d'un camion de cailloux pour combler une partie du chemin communal permettant l'accès à son domicile et aux parcelles voisines
- ❖ Évocation des problèmes de voirie
- ❖ Des véhicules ont été identifiés circulant à grandes vitesses sur les voies communales et notamment sur la route des Peux. Pour la sécurité de tous, respectons les limitations de vitesse.
- ❖ Achat de 4 panneaux ruralité
- ❖ Création de 4 panneaux sécurité enfants
- ❖ Incivilités constatées avec des dépôts sauvages d'ordures et de cadavres d'animaux (Signalement à la gendarmerie)
- ❖ Un avis défavorable a été donné à la demande de Madame ZACCOMER concernant un prêt de locaux afin de dispenser des cours de yoga
- ❖ Achat de plaques signalétiques, de plaques de numéros de maison, de plaques de nom de rue, d'un store pour la salle de réunion de la mairie
- ❖ Notre mascotte communale attend l'arrivée d'un petit veau pour cette fin d'année
- ❖ Création d'une association pour la sauvegarde de l'église, les personnes intéressées sont les bienvenues et peuvent contacter Marie Claire Jaillet au 0611877466
- ❖ Vide grenier le 30 août 2020 sur le terrain communal (Inscriptions et informations auprès de Florence Thiery 0664004221)
- ❖ Achat cabine à livres
- ❖ Merci aux riverains et exploitants de bien vouloir entretenir leur haie pour le respect de chacun (sécurité routière)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 H 00.